

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

n° 2019MARS13_06

L'an deux mil dix-neuf, le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Anne STANGHELLINI, Maire, d'après les convocations du 6 mars 2019

Présents : Anne STANGHELLINI, Christian BARBAUD, Simone ROY, Daniel GAMBIER, Pierre De LOPPINOT, Patrice MARQUIS, Claudie LARGEAU, Alain RULLIER, Véronique SAUZEAU-LACHAUD, Pascal LEDON, Karine LAPLACE, Michèle BATTEGAY

Pouvoir : Benoît VIGNAUD à Véronique SAUZEAU-LACHAUD

Absents excusés : Brigitte LACROIX, Philippe VAUDOIS

Secrétaires de séance : Patrice MARQUIS et Anne STANGHELLINI

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Dont nombre de membres qui ont donné pouvoir : 01

OBJET : Location des salles municipales – Révision du règlement intérieur, fixation du prix

Madame le Maire fait part au conseil municipal des modalités de location de salles dans les communes environnantes via un tableau comparatif.

Le conseil municipal, après délibération :

DECIDE de fixer comme suit les tarifs de location des salles municipales à compter 01/04/2019

	associations		Activité commerciale Avec ou sans recettes	Personnes physiques	
	commune	Hors commune		commune	Hors commune
Tarifs	gratuit	50€ la journée 100€ le week-end	50 € la salle des fêtes par jour 20 € la salle des jeunes par jour	Salle des fêtes : 27€ la journée 50€ le week-end Salle des jeunes : 20 € par jour	Salle des fêtes : 50€ la journée 100€ le week-end Salle des jeunes : 20€ par jour

Pour la période du 1^{er} novembre au 30 avril un forfait chauffage de 20€ au mois pour les associations et à la journée pour toutes les autres locations.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE : POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie conforme, Villeneuve La Comtesse, le 13 mars 2019

Le Maire,

Anne STANGHELLINI

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,
Au registre sont les signatures

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-21170474700016 2019MAR13_06
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 22 / 03 / 2019